



FARMOR SARL

Fiche technique du produit référence FAR 1101 AP

i Arrêté ministériel des Transports du 02 Juillet 1982, la boîte de premier secours est obligatoire dans les véhicules de transport en commun de personnes.



Coffret de secours « AUTOCAR » en ABS blanc

Dimension : 260 mm x 180 mm x 80 mm

Poids : 600 g

Arrêté du 3 août 2007 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes.

i « Contenu minimum de la boîte de premiers secours
Le contenu minimum exigé de la ou des boîtes de premiers secours dont chaque véhicule de transports en commun de personnes est doté, conformément à l'article 65 du présent arrêté, est le suivant :

Composition :

- 1 couverture de survie
- 1 masque bouche à bouche
- 1 sachet de 15 pansements assortis comme suit :
 - * 10 de 20 mm x 72 mm + 5 de 53 mm x 70 mm
- 2 compresses stériles individuelles de 20 cm x 20 cm
 - 1 bande extensible de 3 m x 7 cm
- 1 rouleau de sparadrap sécable de 5 m x 2 cm
- 1 paire de ciseaux de 10 cm à bouts ronds
- 2 paires de gants jetables
- 3 compresses imprégnées à la chlorhexidine
- 1 feuillet premiers soins

Certains des éléments sont conditionnés dans une pochette 8 alvéoles pour éviter tout éparpillement lors de son ouverture si celui-ci est fixé au mur



i Directive
95/28/CEE du parlement européen relative au comportement au feu des matériaux utilisés dans l'aménagement intérieur de certaine catégorie de véhicules à moteur.

Coffret livré emballé avec poignée de transport et support mural

Les informations contenues dans cette notice sont l'expression la plus exacte et la plus précise possible de nos connaissances actuelles. Elles ne sont données toutefois qu'à titre indicatif. Ces informations ne sauraient impliquer une garantie de notre part

FARMOR sarl
Parc de l'Esplanade – 16, Rue Paul-Henri Spaak
77400 SAIN THIBAUT DES VIGNES

Tél : 01.60.31.59.59
Fax : 01.60.07.56.31
www.ifarmor.com

Photo non contractuelle